

- mule du serment, 491; de la prédication, 495; circulaire sur la prédication, 497.
- Musique religieuse.*—Permission de l'évêque pour musique instrumentale à l'église, 153.
- Neuvaines.*—Du Saint-Esprit, 91, 264.
- Nominations ecclésiastiques.*—Administrateur pendant le Concile, 198; curé de la cathédrale et chancelier, 255.
- Notes historiques.*—Sur l'âge d'admission à la 1^{ère} communion, 456.
- Nouvelle année.*—Souhaits de Monseigneur, 33.
- Objets de piété.*—Règles disciplinaires concernant l'impression des livres de piété, images et prières indulgenciées, 247.
- Oeuvres, (statistiques).*—De charité, 176; d'éducation, 179.
- Oeuvres diocésaines.*—Tableau de 1908, 45; Statistiques de 1904 à 1909, 176.
- Ordonnance.*—Relative à l'application de décret *Quam Singulari*, 463; obligation et droits des enfants, 465; du catéchisme après la 1^{ère} communion, 469.
- Orphelins.*—Quêtes ordonnées en faveur des, 25.
- Pèlerinages.*—Discipline du diocèse, 94.
- Pénitence.*—Considérations, 1.—Le Saint-Siège ne nous dispense pas de cette loi, 49; en quoi consiste cette loi, 50; quelles sont les voies de la pénitence, 51.
- Pie X. (S. S.)*—Texte latin de l'adresse du diocèse de Joliette à l'occasion de son jubilé sacerdotal, 29; Encyclique *Communium rerum* sur S. Anselme, le 21 avril 1909 (voir appendice).